

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/06/2026
Date d'affichage
30/06/2026
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....20
Votants.....23
Réf : 2026-060
Objet : Approbation des conventions de groupements de commandes avec la Communauté de communes Moret Seine et Loing et désignation des représentants de la commune
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2026
Le Maire, A. MOMON

Le trente juin deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT, Gwenaele ALBERTELLI, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Laetitia GUISTEL pouvoir à Régine BRAUN
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-060- Approbation des conventions de groupements de commandes avec la Communauté de communes Moret Seine et Loing et désignation des représentants de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les projets de conventions constitutives de groupements de commandes proposés par la Communauté de communes Moret Seine et Loing (CCMSL) ;

Considérant que ces groupements de commandes ont pour objet de mutualiser les procédures de passation des marchés publics relatifs :

- à la fourniture et à la mise en œuvre de produits de marquage de chaussée sur les voiries communales et communautaires ;
- au contrôle et à la maintenance préventive des équipements de défense extérieure contre l'incendie ;
- à l'entretien et aux petits travaux de voirie ;

Considérant que cette mutualisation est de nature à favoriser une meilleure efficacité des procédures et une optimisation des achats publics ;

Considérant toutefois que le Conseil municipal souhaite demander à la CCMSL de modifier les projets de conventions sur les points suivants :

- Article 5 – Engagement des membres du groupement : prévoir que les membres du groupement participent à la validation des pièces techniques du marché avant le lancement de la consultation ;
- Article 8 – Missions du coordonnateur : prévoir que le coordonnateur compile les commandes des communes membres et veille au respect, par les entreprises, des prescriptions générales du marché lors de l'exécution des commandes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver les 3 conventions constitutives des groupements de commandes proposés par la Communauté de communes Moret Seine et Loing, sous réserve de la prise en compte des modifications demandées aux articles 5 et 8 :
 - Article 5 – Engagement des membres du groupement : prévoir que les membres du groupement participent à la validation des pièces techniques du marché avant le lancement de la consultation ;
 - Article 8 – Missions du coordonnateur : prévoir que le coordonnateur compile les commandes des communes membres et veille au respect, par les entreprises, des prescriptions générales du marché lors de l'exécution des commandes
- De désigner Monsieur Marc JEGOU en qualité de représentant titulaire et Monsieur Michel DOYEN en qualité de représentant suppléant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres ou de la commission MAPA du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2026

Secrétaire de séance : Michel DOYEN



Le Maire, Alain MOMON

